



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# *Le nouveau lycée professionnel*

# Une voie professionnelle transformée

Pour former ses élèves et apprentis aux métiers de demain, la voie professionnelle actionne 3 leviers afin de transmettre ses savoir-faire d'excellence :

## + DE LIBERTÉ

- Voie scolaire ou apprentissage selon les besoins de l'élève
- Familles de métiers
- Études supérieures ou vie active

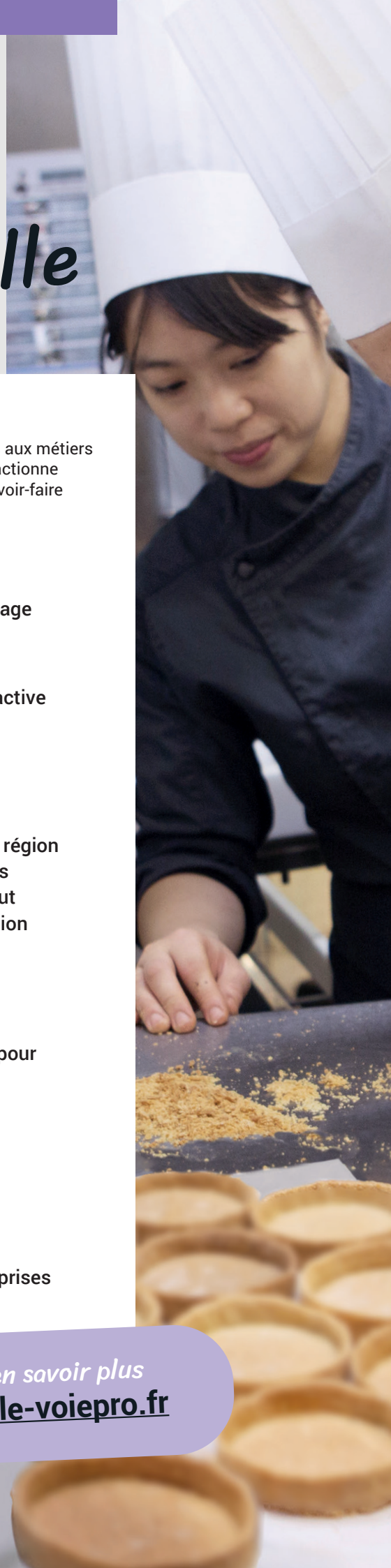
## + D'ATTRACTIVITÉ

- Campus des métiers et des qualifications dans chaque région
- Spécialités dans les métiers d'avenir et équipements haut de gamme pour une formation de pointe
- Mobilités internationales pendant les études
- Infrastructures sportives et culturelles développées pour le bien-être des élèves

## + DE QUALITÉ

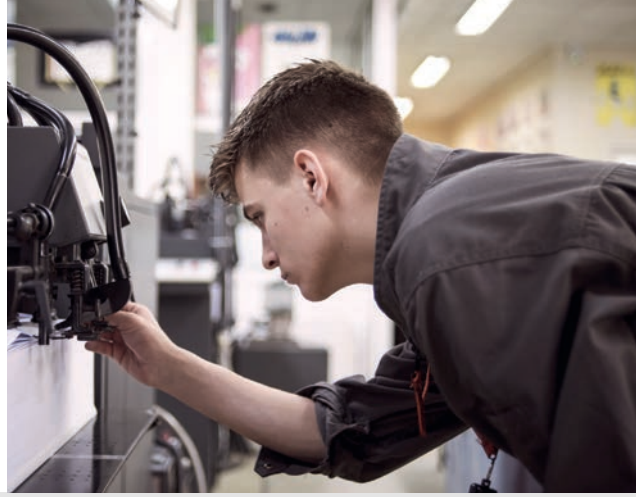
- Liens renforcés entre les apprentissages
- Innovations pédagogiques
- Liens étroits avec les entreprises

Pour en savoir plus  
[nouvelle-voiepro.fr](http://nouvelle-voiepro.fr)

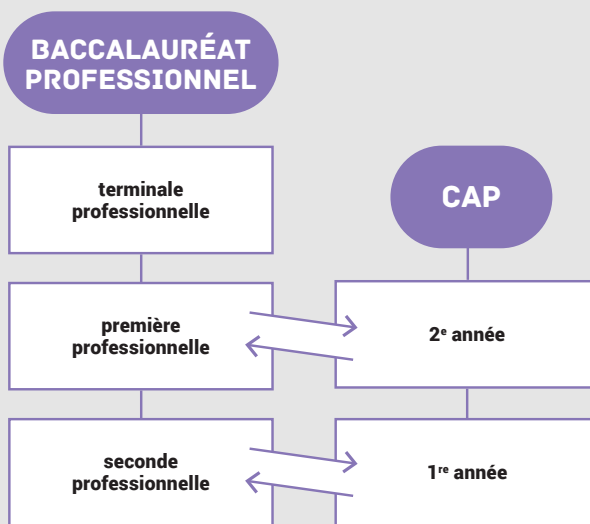




# 1 Une offre de parcours plus individualisée



## La scolarité au lycée professionnel



Sur proposition de l'équipe pédagogique, le CAP peut désormais être préparé en 1, 2 ou 3 ans en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève.



Les élèves construisent progressivement leur projet d'avenir, si bien que des passerelles sont possibles entre les formations.

## Possibilité de cursus mixtes entre apprentissage et statut scolaire

Le baccalauréat professionnel et le CAP peuvent être préparés :

- par la voie scolaire dans un lycée professionnel (avec 18 à 22 semaines de période de formation en milieu professionnel sur trois ans en baccalauréat professionnel) ;
- par la voie de l'apprentissage dans les centres de formation d'apprentis publics ou privés (CFA) ou dans les lycées professionnels. L'apprenti signe un contrat avec l'employeur et se forme en alternance entre l'établissement de formation et l'entreprise.

### Exemple :

Des passerelles entre l'apprentissage et la voie scolaire sont créées dans tous les lycées professionnels. On peut faire une 1<sup>re</sup> année de CAP comme élève et la 2<sup>e</sup> en tant qu'apprenti.

## Mention complémentaire

- 1 année après l'obtention d'un baccalauréat professionnel ou d'un CAP.
- La mention complémentaire est un diplôme national qui permet de se spécialiser après un premier diplôme.

### Exemple :

Après un baccalauréat professionnel réparation des carrosseries, on peut préparer une mention complémentaire technicien en peinture aéronautique.

# 2

## Une orientation plus progressive

### Découverte dès le collège

Dès le collège, les élèves ont la possibilité de découvrir le monde économique et professionnel et les formations qui y préparent.

- Les élèves de 4<sup>e</sup> peuvent participer à une journée dans un environnement professionnel organisée sur le temps scolaire avec l'accord de leur chef d'établissement.
- Les élèves de 3<sup>e</sup> suivent un stage en entreprise.

**i** La nouvelle classe de 3<sup>e</sup> prépa métiers permet aux élèves de découvrir des métiers et les différentes formations pour y accéder mais aussi d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture essentiel pour leur avenir.

### Accompagnement personnalisé

- 265 heures en baccalauréat professionnel (sur trois ans) et 192,5 heures en CAP (sur deux ans).
- Chaque élève est accompagné par l'équipe éducative pour construire ses choix d'orientation et consolider ses savoirs fondamentaux. Un test de positionnement a lieu au début de l'année de seconde pour déterminer les besoins de chacun.

### Élaboration d'un projet post-terminale professionnelle

En classe de terminale, un enseignement spécifique est proposé aux élèves selon leur projet : préparation à l'insertion professionnelle ou préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

→ 91 heures sur l'année.

**i** Le choix du module n'est pas irréversible : un élève ayant choisi le module insertion professionnelle peut s'inscrire dans Parcoursup et poursuivre ses études. L'inverse est également possible.

### Poursuite d'études

La plupart des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études (sous statut scolaire ou en apprentissage) le font :

- en BTS (en deux ans) ;
- en mention complémentaire (en un an).

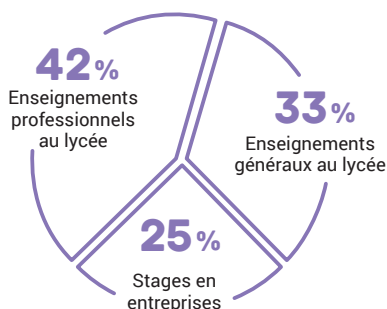
Par ailleurs, après un CAP, on peut :

- entrer dans la vie active ;
- préparer un baccalauréat professionnel ;
- faire un autre CAP en un an.

# 3

## Une pédagogie ambitieuse

### Répartition horaire en lycée professionnel (2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale)



### Co-intervention

- 128 heures en baccalauréat professionnel (sur trois ans) et 165 heures en CAP (sur deux ans).
- Des cours sont menés en commun par un professeur d'enseignement général et un professeur d'enseignement professionnel. Les élèves aiment s'approprier le sens des enseignements généraux dans un contexte et une perspective professionnels.

### Chef d'œuvre

- 108 heures en baccalauréat professionnel (56 h en 1<sup>re</sup> et 52 h en terminale) et 165 heures en CAP (87 h en 1<sup>re</sup> année et 78 h en 2<sup>e</sup> année)
- Le chef d'œuvre est une réalisation concrète qui marque un aboutissement des talents et des compétences de l'élève dans sa spécialité. Il peut être réalisé de manière individuelle ou collective avec le concours des professeurs.

**i** Le chef d'œuvre est évalué à l'examen.

### Mobilité à l'étranger

Tous les lycéens et apprentis de la voie professionnelle peuvent partir se former dans le monde entier à n'importe quel moment de leur cursus dans une entreprise et/ou un établissement de formation professionnelle :

- pour acquérir une expérience personnelle et gagner en autonomie ;
- pour enrichir leur connaissance du métier et découvrir d'autres usages et savoir-faire ;
- pour améliorer leur pratique d'une langue étrangère.

**i** Les élèves peuvent être évalués à l'étranger lors des séjours longs. Ainsi, il n'est pas nécessaire de repousser le passage de leur diplôme.

# 4

## Des familles de métiers pour mieux choisir sa spécialité



- Une famille de métiers regroupe des compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités du baccalauréat professionnel.
- La famille de métiers donne l'opportunité aux élèves d'acquérir dès la seconde des compétences professionnelles utiles tout en lui permettant de prendre suffisamment connaissance des métiers avant de faire son choix de spécialité.

### Exemple :

Les métiers de la réalisation des ouvrages du BTP évoluent très fortement. Les différentes tâches professionnelles et les compétences fondamentales sont modifiées par la transition numérique et l'évolution des technologies de réalisation des ouvrages. Cette classe de seconde permet aux élèves de travailler aux interfaces des différents métiers pour débiter leur professionnalisation tout en découvrant les exigences des différents corps de métiers.

**i** Il est important que les élèves soient conscients que certaines compétences professionnelles qu'ils vont acquérir sont partagées entre des secteurs d'activités différents. Cela les aidera à mettre en perspective un parcours professionnel qui sera certainement varié.

- Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, 14 familles de métiers sont mises en place d'ici 2021 :

### Depuis la rentrée 2019

Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

---

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

---

Métiers de la relation client

---

### À la rentrée 2020

Métiers des industries graphiques et de la communication

---

Métiers de l'alimentation

---

Métiers de la beauté et du bien-être

---

Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

---

Métiers de l'aéronautique

---

Métiers de l'hôtellerie-restauration

---





## À la rentrée 2021

Métiers du bois

---

Métiers de la réalisation de produits  
mécaniques

---

Métiers du pilotage d'installations  
automatisées

---

Métiers du numérique et de la transition  
énergétique

---

Métiers de la maintenance

---

### Les autres spécialités hors familles de métiers actuellement

Bio-industries de transformation | Artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues option : organier | Artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues option : tuyautier | Artisanat et métiers d'art option : verrerie scientifique et technique | Artisanat et métiers d'art option : métiers de l'enseigne et de la signalétique | Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel | Artisanat et métiers d'art option : communication visuelle pluri-media | Photographie | Métiers et arts de la pierre | Artisanat et métiers d'art option : tapissier d'ameublement | Métiers de la mode – vêtement | Métiers du cuir option chaussures | Métiers du cuir option maroquinerie | Métiers du cuir option sellerie garnissage | Maintenance nautique | Conducteur transport routier marchandises | Transport fluvial | Métiers de la sécurité | Services de proximité et vie locale | Accompagnement, soins et services à la personne option A à domicile | Accompagnement, soins et services à la personne option B en structure | Optique lunetterie | Prothèse dentaire | Perruquier posticheur | Métiers du pressing et de la blanchisserie | Technicien en appareillage orthopédique | Traitements des matériaux | Plastiques et composites | Gestion des pollutions et protection de l'environnement | Hygiène, propreté, stérilisation | Techniques d'interventions sur installations nucléaires.



# 5 Les Campus des métiers et des qualifications

Véritables lieux de vie, de formation et d'innovation, les Campus des métiers et des qualifications ont vocation à développer les compétences attendues par l'industrie d'aujourd'hui et de demain. Pour cela, ils réunissent à l'échelle d'un territoire :

- des établissements scolaires et des CFA ;
- des établissements d'enseignement supérieur ;
- des organismes de formation ;
- des laboratoires de recherche ;
- des plateformes technologiques ;
- des pépinières et incubateurs d'entreprises ;
- des entreprises ;
- des associations.

En proposant des formations initiales et continues dans un secteur d'activité de pointe, le Campus participe à l'expansion des filières d'excellence et améliore l'insertion professionnelle. Il contribue ainsi fortement au développement socio-économique du territoire où il est implanté.

## Campus d'excellence

Les Campus des métiers et des qualifications dont le secteur d'activité revêt un enjeu particulièrement stratégique au plan national sont labellisés Campus d'excellence. La recherche et l'innovation y tiennent une place essentielle.

### Informations entreprises

Pour plus de renseignements ou pour rejoindre un Campus des métiers et des qualifications spécialisé dans votre secteur d'activité, vous pouvez vous adresser au :

- directeur opérationnel du Campus ;
- délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue de votre région.

